

LE MOUVEMENT SYNDICAL

VINGT ANS APRÈS

Nous allons avoir un second congrès de Bourges. Celui qui va se tenir en novembre prochain présentera-t-il la même importance et restera-t-il aussi fameux dans l'histoire du mouvement syndical que le congrès de Bourges de septembre 1904 ?

Bourges vit en 1904 l'assaut du bloc réformiste. Bourges verra en 1923, l'assaut du bloc anti-moscovite. Le bloc réformiste fut écrasé en 1904 ; le bloc anti-moscovite sera pareillement écrasé en 1923.

Vingt ans ont passé, le mouvement s'est développé ; les problèmes de tactique qui se posèrent alors ont cédé la place à d'autres ; nous ne sommes plus au lendemain de la réalisation de l'unité ouvrière (Montpellier, 1902) mais au lendemain de la scission syndicale. Pourtant l'on peut dire qu'en deux périodes critiques, Bourges aura eu le privilège de réunir les syndicats français, et de les entendre s'interroger sur la route à suivre et répondre : ni piétinement sur place, ni dispersion à travers champs, mais la route droite, abrupte qui monte à la révolution.

En 1904, nous sortions de la crise millerandiste. Waldeck-Rousseau et Millerand avaient tenté de mettre la main sur les syndicats. Par diverses mesures législatives, conseil supérieur du travail, arbitrage obligatoire, etc., ils avaient cherché à lier les syndicats au gouvernement, à en faire des organismes dépendant de l'Etat bourgeois, à les utiliser au bénéfice de la paix sociale. Ils avaient tenté aussi d'opposer la classe ouvrière groupée dans les syndicats aux partis révolutionnaires adversaires de la collaboration ministérielle.

Les champions du Conseil supérieur du travail, les Keufer, les Coupat, les Guérard furent écrasés. La première grande opération syndicaliste consista à liquider le millerandisme. Par 812 voix contre 361, l'attitude du Bureau confédéral d'alors (Griffuelhes, Pouget, Yvetot) fut approuvée. Jamais plus l'ancien bloc réformiste n'a pu se reformer. Coupat et Guérard ont quitté le mouvement, Keufer, jusqu'à sa retraite, s'est renfermé dans sa Fédération du Livre. Mais l'histoire devait leur apporter une revanche inattendue, une ironique satisfaction. Dix ans après, en 1914, ils pouvaient voir le millerandisme honni triompher dans la C.G.T. même, par la capitulation des ex-révolutionnaires du comité confédéral. Ils voyaient pire que le millerandisme, le jusqu'aboutisme, l'union sacrée avec les gouvernants de guerre.

Ce que les anciens réformistes, quelques-uns par souci de l'organisation, n'avaient jamais osé faire ni

même envisager, leurs héritiers n'ont pas hésité à le commettre. Du jour où il est apparu que la minorité révolutionnaire allait reconquérir la C.G.T., ils ont provoqué la scission.

Jouhaux ne pouvait admettre, comme Keufer, d'être minorité dans la Confédération. Le gouvernement, surtout, ne pouvait accepter qu'une C.G.T. unie brisât les chaînes d'or qu'il lui avait passé aux chevilles durant la guerre. A aucun prix, il ne pouvait tolérer une Fédération révolutionnaire des cheminots non plus qu'une forte C.G.T. révolutionnaire, capables un jour de l'empoigner à la gorge. Et ce fut la scission.

Elle a fait les ravages prévus. Mais elle n'a pas réalisé toutes les espérances de ses promoteurs. Ils espéraient garder la grosse part des effectifs. Ils espéraient aussi qu'une seconde C.G.T., dont les militants avaient eu tant de peine à organiser leur opposition n'arriveraient pas à vivre ensemble et se déchireraient entre eux à sa grande joie.

La C.G.T. Lafayette n'a pas conservé la part d'effectifs qu'elle escomptait et toujours le chiffre en descend. Si bien qu'elle n'a plus d'espoir maintenant que dans l'application des assurances sociales. Elle se hâte de faire constituer des embryons de caisses de secours, vers lesquelles elle se propose, le moment venu de rabattre les assurés, avec la pensée d'en faire des syndiqués confédérés. Elle croit que ses syndicats bénéficieront des assurances sociales comme les syndicats allemands se développèrent au lendemain des lois sociales de Bismarck. Piètres espoirs !

Un temps, elle a cru que la C.G.T.U se démolirait elle-même. Il est certain que si la gestion du Bureau provisoire unitaire s'était prolongée, si le bouleversement confédéral qu'il avait projeté s'était réalisé, ç'en aurait été promptement fait de la C.G.T.U. Le congrès de Saint-Etienne mit ordre à cette situation. Les syndicats unitaires ne permirent pas cet avortement. Dirigeants Lafayettistes et stratèges gouvernementaux en furent pour leurs illusions.

Voilà qu'ils se remettent à espérer. Une nouvelle crise secoue la C.G.T.U. Les adversaires de l'I.S.R. n'ont pas désarmé. Le jour même où la C.G.T.U. était réellement tirée du danger — qu'ils lui faisaient courir — ils proclamaient, sans rire, le syndicalisme en danger. C'est ce qu'ils s'efforcent d'accréditer encore en dénonçant les commissions syndicales et en prétendant que la C.G.T.U. est subordonnée au parti communiste.

Le prochain congrès de Bourges aura à dire si les

tendances ont le droit de s'organiser au sein de la C.G.T.U. C'est tout le problème en discussion.

Les partisans de la résolution Semard, votée au dernier Comité Confédéral, appartiennent à deux catégories : les communistes proprement dits partisans des commissions syndicales, puis des syndicalistes qui, quoique en désaccord sur divers points importants avec les communistes, n'en estiment pas moins que chaque tendance a le droit de s'organiser, et que ce droit ne peut être réservé aux partisans du Pacte ou du Comité de Défense Syndicaliste.

Ce droit, les gens du Pacte ne se sont pas gênés pour le prendre. Pas davantage, ceux du Comité de Défense Syndicaliste. En vertu de quoi contestent-ils donc ce droit à une autre tendance qui n'a fait que suivre leur exemple ?

Le seul argument qu'ils puissent invoquer c'est qu'ils ont échoué dans l'effort d'organisation de leur tendance, alors que les communistes paraissent devoir réussir. Nul ne prendra cet argument au sérieux.

Une autre fraction de la minorité confédérale reproche aux commissions syndicales d'intervenir dans la vie administrative des syndicats. Il y a deux ans, quand le Pacte a publié ses statuts, tout le monde a pu lire qu'il projetait d'installer ses hommes dans toutes les fonctions confédérales. N'y avait-il pas là une intervention dangereuse dans la vie administrative confédérale ? Pourtant, personne n'a empoisonné les assemblées syndicales avec cette histoire, personne n'a demandé aux divers organismes syndicaux de perdre leur temps à discuter du Pacte. Les camarades de la majorité confédérale d'aujourd'hui estimeront que les syndicats avaient mieux à faire. De même les membres actuels des G.S.R. Ils auraient été bien inspirés en faisant aux commissions syndicales — organisation de tendance au grand jour — le même traitement qu'au Pacte — organisation clandestine de tendance.

Est-ce que les commissions syndicales auraient fait au mouvement syndical plus de mal que le Pacte ou le Comité de Défense Syndicaliste ? Nul ne peut le prétendre. Il nous sera même permis de prétendre que les commissions syndicales, loin de faire le moindre mal au mouvement syndical, loin d'affaiblir la C.G.T.U., renforceront le mouvement, accroîtront sa force.

Depuis Saint-Etienne, le Comité de Défense Syndicaliste incapable de la moindre action positive, n'a cherché qu'à entraver, à déconsidérer et à affaiblir la C.G.T.U. Ne prenons qu'un exemple, celui de l'unité. Où est la résistance à vaincre ? Rue Lafayette. Est-ce là que le Comité de Défense Syndicaliste a tourné ses efforts ? Nullement. Paix à la rue Lafayette et guerre à la majorité confédérale unitaire. Aujourd'hui, certains de ses éléments vont plus loin. Ils calculent à haute voix que la jonction de leur minorité et des éléments lafayettistes permettrait de battre les communistes, ces adversaires maudits par eux et par les autres.

Même avec la perspective d'être battus, c'est-à-dire

en minorité, nous irons d'un pas résolu à la reconstitution de l'unité syndicale. Nous n'avons pas peur d'être minorité ; nous savons ce que c'est. Nous mettons, aussi, l'intérêt des travailleurs et du mouvement au-dessus de l'intérêt de notre tendance.

Mais nous savons — ce que nos adversaires paraissent ignorer — que l'organisation syndicale d'aujourd'hui est très différente de l'organisation syndicale d'hier. Hier, nos syndicats étaient faibles numériquement ; ils groupaient surtout les minorités agissantes — du moins nous le croyions. Aujourd'hui, nous sommes en marche vers le syndicalisme de masse. Une Fédération des cheminots de 70.000 membres, ce n'est plus le syndicalisme des minorités agissantes, ce n'est peut-être pas encore le syndicalisme de masse ; mais cela y tend. Même remarque pour d'autres Fédérations unitaires telles que le Textile, les Mineurs, les Métaux. Les salariés de la grande industrie qui subissaient autrefois l'influence réformiste ont glissé depuis la guerre et n'ont plus peur des idées révolutionnaires. Dans le syndicalisme de masse, embrassant des dizaines et des centaines de milliers d'ouvriers, la nécessité s'impose de courants d'idées que seules les tendances peuvent faire circuler. Rien ne nous défend d'espérer qu'un jour prochain, les minorités clairvoyantes et agissantes se seront retrouvées, reconstituées au sein des commissions syndicales.

Nous sommes tranquilles sur le résultat final du prochain congrès de Bourges. Il ne condamnera pas les commissions syndicales. Il ne donnera pas satisfaction à la coalition anti-moscovite qui s'est formée. Le congrès de Bourges de 1904 liquida le millerandisme. Le congrès de Bourges de 1923 liquidera la coalition d'aveugles et de pseudo-révolutionnaires qui ose se réclamer de la révolution tout en crachant sur la révolution russe.

Pierre MONATTE.

VIENT DE PARAÎTRE

JULES GUESDE

La Femme

ET LA

SOCIÉTÉ BOURGEOISE



(Pages choisies)

UNE BROCHURE FRANCO : 1 fr. 15

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DE « L'HUMANITÉ »
120, RUE LAFAYETTE
PARIS (X^e)